



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 35

Janvier/Février/Mars

2017

Edito du Président

Voeux d'hiver

En ce début d'année 2017, je présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de satisfaction dans l'exercice de la pêche ou des responsabilités qui y sont associées.

Il est un élément contre lequel nous ne pouvons rien faire : la météorologie. Nous la subissons, et devons constater des périodes extrêmes et néfastes : un printemps désastreux en 2016, qui a impacté les agriculteurs, les chasseurs, mais aussi les pêcheurs sur la motivation de prendre une carte de pêche dans ces conditions, nos voisins de Seine et Marne peuvent en témoigner. Après cela ce fut une longue période sans pluviométrie, même à l'automne et cela perdure : de quoi inquiéter, pour le niveau des cours d'eau et les conséquences sur la reproduction.

Dans un deuxième temps, je souhaite que les forces vives de la pêche associative continuent à exercer leur loisir avec satisfaction, donc dans de bonnes conditions : continuer les actions de mises en valeur, développer l'animation auprès des jeunes, par un projet d'envergure départementale. Des suppressions d'ouvrage pour la continuité écologique sont en cours, et nul doute que l'on vantera les conséquences sur la faune, comme on l'a fait pour les créations de frayères, un peu partout.

Enfin, de grands événements sont prévus à l'été dans notre département en matière de pêche de compétition : souhaitons- leur la réussite et la notoriété.

La période des assemblées générales s'ouvre, les réunions de secteur auront lieu en février, nous comptons sur votre participation.

Bonne année 2017 à toutes et à tous.

Hauts de France Propres

Après le succès des opérations de 2012, 2013 et 2016 de « Som'Propre », les Fédérations des Chasseurs et de Pêche de la Somme ont décidé de renouveler l'événement les **samedi 18 et dimanche 19 mars 2017**, mais cette fois-ci étendu à l'échelle de la

Région : « **Hauts-de-France propres** », en partenariat avec le **Conseil Régional** et les **structures régionales de Chasse et de Pêche des Hauts-de-France**.

L'idée première de cette manifestation est de **monopoliser** un maximum de **nos adhérents** le temps d'un week-end afin d'effectuer un **grand nettoyage de la nature** de manière coordonnée. Ainsi, ce grand nettoyage sera réalisé en **partenariat** avec les **collectivités locales** (Communautés de communes, Sirtom...) qui mettront exceptionnellement leurs **infrastructures** à disposition afin que l'**intégralité des déchets** ramassés par nos adhérents soient **traités** correctement.

De nombreux nettoyages sont déjà réalisés par nos AAPPMA et adhérents tout au long de l'année. Il s'agit là de les coordonner de manière à pouvoir mieux communiquer dessus et essayer de **mobiliser un maximum de personnes**.

Cette organisation permettrait ainsi de **communiquer sur l'action** et de **bénéficier de moyens importants** mis à disposition par les Communautés de Communes et autres Sirtom (bennes mises à disposition, récolte des déchets ramassés...)

Des demandes de **mécénat** vont être réalisées de manière à récolter du matériel pour la bonne marche de la manifestation (gants, pinces, sacs, chasubles...).

A l'heure de la parution du présent bulletin, nous ne pouvons vous donner davantage de détails mais vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des **18 et 19 mars** prochain.

Des réunions locales devraient être organisées début 2017 afin de caler les calendriers et définir les plans d'action. Bien entendu, nous vous en tiendrons informés (mail, facebook, parution dans la presse)!

Tenez-vous prêts !



Abrogation Arrêté PCB

Un arrêté préfectoral réglementant la consommation de quelques espèces de poissons sur certains cours d'eau du département de l'Aisne avait été signé en 2011. Cet arrêté stipulait que la consommation de l'Anguille (espèce très fortement bio-accumulatrice) était interdite sur l'ensemble du département. Par ailleurs, la consommation des espèces fortement bio-accumulatrices (barbeau, carpe, brème et silure) était également interdite sur la rivière Oise dans sa traversée du département de l'Aisne. Pour les autres espèces, il n'y avait aucune restriction de consommation nulle part dans le département. Cet arrêté préfectoral de 2011, relevant principalement du principe de précaution, était aussi un moyen pour l'Etat de se protéger en cas de problèmes sanitaires...

Il vient d'être abrogé par un arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 levant toutes les interdictions de consommation de poissons.

(en téléchargement au lien suivant : <http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=8LRW1>).

Cette décision intervient suite aux résultats d'analyse des chairs de poissons réalisées dans le département depuis plusieurs années et n'ayant pas montré de risques liés à la consommation de poissons. Néanmoins, cet arrêté recommande tout de même de ne consommer de l'anguille que de façon exceptionnelle du fait de son caractère fortement bio-accumulateur.

Evolution de la réglementation

- Augmentation des tailles minimales de capture



- Diminution du quota journalier de salmonidés (truites, ombres)



- Instauration d'un quota journalier de poissons carnassiers en 2ème catégorie piscicole (brochet, sandre et black-bass)



Nouveaux guides fédéraux

Les nouveaux documents (guide des parcours et dépliant annuel sur la réglementation) édités par la Fédération sont disponibles :

- En téléchargement sur le site de la Fédération (<http://www.federationpeche.fr/02>)
- Au siège de la Fédération (fin janvier)
- Auprès de votre dépositaire de carte de pêche habituel (fin janvier)

Empoisonnement des étangs fédéraux

Fin novembre, le service technique de la Fédération, accompagné de bénévoles, a procédé à la vidange des étangs de piscicultures dont la fédération a la gestion. La pêche n'a pas été fructueuse... En effet, suite aux intempéries du mois de mai dernier, une fuite apparue au niveau de la digue de l'étang de Beuvarde nous a contraint à baisser prématurément le niveau d'eau de l'étang pendant toute la période estivale réduisant quasiment à néant la reproduction de l'année.



Par ailleurs, la Fédération projetant de relancer la production d'alevins de brochet à vésicule de résorption, une grande partie des géniteurs récupérés lors des pêches ont été conservés en vue de la reproduction semi-assistée qui sera réalisée au printemps.

Dans l'attente des résultats de l'étude menée actuellement sur le plan d'eau de l'Ailette afin de trouver l'origine du bloom de cyanobactéries et de la mortalité piscicole, il nous a été demandé de ne procéder à aucun empoisonnement sur le plan d'eau.

Lieu	Espèce	Stade	Quantité
Artemps	Carpe	Poissons de 10 Kg environ	16 sujets
	Brochet	2 étés	5 Kg
	Tanche	géniteurs	5 Kg
Canivet	Carpe	Poissons de 10 Kg environ	16 sujets
	Brochet	2 étés	15 Kg
	Tanches	géniteurs	5 Kg
Caurois	Carpe	Poissons de 10 Kg environ	16 sujets
	Brochet	2 étés	10 Kg
	Tanche	géniteurs	10 Kg
La Frette	Carpe	Poissons de 10 Kg environ	16 sujets
	Brochet	2 étés	10 Kg
	Tanche	géniteurs	10 Kg



Grand jeu marquage de poissons 2017

L'an passé, plusieurs poissons carnassiers (Brochets et Perches) ont été

marqués au niveau de leur nageoire dorsale à l'aide d'un

«Spaghetti» numéroté (couleur verte), et relâchés dans les plans d'eau fédéraux du département...

Une carte de pêche pouvait être remportée si le pêcheur nous retournait le spaghetti et son numéro d'identification, l'espèce de poisson et sa taille, le lieu et la date de capture, ainsi qu'une photo du poisson en question.

Une carte a ainsi été remportée par Bryan VACHE pour la capture d'une Perche de 47 cm à l'étang fédéral des Caurois...

Cette année, le jeu est reconduit avec des spaghetti de couleur «rouge» et concerne les espèces suivantes :

Carpes, Tanches et Brochets, afin de satisfaire un maximum de pêcheurs et couvrir de plus nombreuses techniques de pêche!

Comment jouer ?

Pêcher les étangs fédéraux en respectant la réglementation (carte de pêche, date d'ouverture, étang «No-Kill»...). Sur le même principe que l'année dernière, le premier pêcheur capturant un poisson marqué d'un spaghetti rouge (double spaghetti cette année afin d'évaluer plus précisément leur tenue dans le temps!) pourra remporter sa carte de pêche annuelle pour 2018!

Lots en jeu

Une carte annuelle par plan d'eau et par espèce citée ci-dessus, soit trois cartes annuelles par plan d'eau !

Règlement*

Une fois le poisson capturé, il vous suffit de nous renvoyer :

- la marque «spaghetti» numérotée (ou les deux si elles sont toujours présentes) après l'avoir délicatement ôtée du poisson (couper la partie en plastique à l'aide de pince ou ciseau : Ne pas l'arracher du poisson si vous le relâchez!)
- l'espèce de poisson capturée ainsi que sa taille
- le lieu de capture et la date
- une photo du poisson serait fortement appréciée!

Le premier pêcheur qui capturera l'un des poissons marqués et nous transmettra le ou les numéros du (ou des) spaghetti(s) rouge remportera sa carte de pêche annuelle 2018!

(* Le règlement complet est disponible sur le site de la Fédération)



M. BRUGNIAU Damien remporte (avec un peu d'avance sur nos prévisions!) sa carte de pêche 2017 pour la capture d'un brochet de 81 cm pêché à l'étang fédéral des Caurois en verticale avec un leurre souple blanc de 3 pouces le 11/12/2016 à 15h30 et en float-tube!

Restauration de la continuité écologique



• **Détail action** : Une étude de faisabilité ainsi que des travaux de dérasement et de terrassement au droit de l'ouvrage d'alimentation de l'ancien moulin d'Essises sur le Dolloir ont permis le décloisonnement de 2 km de rivière, libérant également l'accès au Rû de Champ de Faye, **affluent** pépinière favorable à la reproduction de la *Truite fario*.

Exemples de travaux réalisés en 2016

- **Détail action** : Deux frayères ont été restaurées en 2016 sur le bassin-versant de l'Ourcq.
 - la reconnexion d'une ancienne annexe hydraulique représentant une surface de 900 m² permettra la reproduction des brochets mais aussi de l'ensemble des espèces phytophiles accompagnatrices.
 - une recharge granulométrique (140 m³ de graviers alluvionnaires) a permis la restauration de 500 m² de frayères à salmonidés.

Restauration de frayères



Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY

Tél.: 03-23-23-13-16 Mail : fed.peche.02@wanadoo.fr

Site : www.federationpeche.fr/02 ou www.facebook.com/peche02